

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N°94-275 du 26 Août 1994

Chargeant Monsieur Antoine Alabi GBEGAN,
Ministre de la Sécurité **et**
de l'Administration Territoriale de
l'intérim de Monsieur Robert M. DOSSOU,
Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération pour compter du 24 Juil-
let 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 24 Juillet 1994, Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Robert M. DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Août 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République, chargé
de la Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MAEC-MISAT 4 MEPR-DN 4 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-